

risques du développement pour l'industrie sont accentués plutôt que neutralisés par la politique fiscale gouvernementale. Dans un contexte où le prix du pétrole augmente, la part des recettes gouvernementales demeure relativement constante.

e) Programme d'encouragements pétroliers (PEP)

Le Programme énergétique national a enregistré beaucoup plus de succès au chapitre de l'encouragement de l'exploration qu'au chapitre du développement, grâce aux subventions offertes dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers (PEP). Les participants à l'industrie pétrolière peuvent se faire rembourser jusqu'à 80 p. 100 des dépenses d'exploration admissibles, et ainsi obtenir le maximum de subventions. Les sociétés ou les consortiums doivent faire les travaux d'exploration sur les terres du Canada et maintenir un taux élevé de propriété canadienne (TPC), pour être admissibles aux subventions.

Les activités d'exploration sur les terres du Canada se sont nettement accrues durant la période d'application du Programme énergétique national.

Une grande faiblesse du Programme d'encouragements pétroliers (PEP) vient du fait qu'il récompense le travail de "prospection" pétrolière plutôt que le dossier de "découverte" ou de réussite. Le PÉN a confirmé qu'il avait pour objet la délimitation générale des réserves de pétrole et de gaz dont dispose le Canada, plutôt que la promotion de la découverte, de la mise en valeur et de l'exploitation à court terme de nouveaux champs pétrolifères.

Une autre incidence indésirable du PEP est son caractère discriminatoire qui défavorise les investissements étrangers. En défavorisant les investissements étrangers dans les secteurs fort risqués, le gouvernement peut peut-être réduire le niveau de l'activité d'exploration et exposer les investisseurs canadiens à des niveaux de risque supérieurs à ceux auxquels sont exposées les sociétés étrangères oeuvrant dans